



Un mariage qui a duree 3 jours

Par **posoflu**, le **09/09/2013** à **13:06**

bonjour j'exlique mon cas mois je suis d'origine turc ya deux ans j'ai fait connaissance avec ma femme de nationalité francaise mois j'ai un visa jusqu'au 7/7/2014 on a fait le mariage en turquie le 18/8/2013 dans une salle polyvalente en turquie trois jours apres le mariage elle ma dit je t'aime pas je veux pas de tois elle a pris tous mon argent est elle est parti mois je suis venue en france la qu'est se que vous me conseiller a faire elle veut le divorce mais moi je veut pas elle a pris tout les bracelet en or que j'ai acheter pour le mariage elle m'envoie des menase que elle veut un divorce a l'amiable mais moi je veut pas

Par **cocotte1003**, le **09/09/2013** à **13:42**

Bonjour, laissez votre femme faire la demande de divorce, vous pourrez refuser et le divorce n'aura lieu qu'après deux ans, cordialement

Par **amajuris**, le **09/09/2013** à **13:45**

bjr,
donc contrairement au titre le mariage dure toujours même s'il n'y a plus de vie commune.
votre épouse peut déposer un demande de divorce en france.
le mariage a-t-il fait l'objet d'une transcription sur l'état-civil français ?
vous écrivez que vous êtes d'origine turque, ce qui compte c'est votre nationalité actuelle et non votre origine.
cdt